

**Décision n° P 2019 - 39 en date du - 3 JUIN 2019**  
**portant délégation de signature du président du directoire en matière**  
**d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

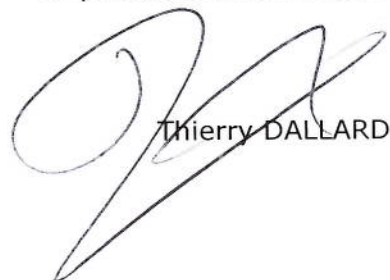
**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Pascal GLAMPO, chef de projets foncier au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- L'acte de vente avec Monsieur Vincent RIBIER et Madame Danièle MILLION épouse RIBIER, pour l'acquisition d'une maison d'habitation avec terrain, située à Palaiseau (91120), 34 Rue Louise Bruneau, cadastrée BI 82, pour un prix de 900.000 €, indemnité de remploi incluse,
- Et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le - 3 JUIN 2019

Le président du directoire



Thierry DALLARD